

12 fév 2021 -17:21

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2021

## Modification de la convention entre la Belgique et l'Inde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole modifiant la convention et le protocole entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République de l'Inde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale.

Ce protocole, fait à New Delhi le 9 mars 2017, a pour objectif d'aligner les articles de la convention existante relatifs, d'une part, à l'échange de renseignements en matière fiscale et, d'autre part, à l'assistance au recouvrement, sur la dernière version des dispositions correspondantes du Modèle de convention OCDE.

Ces adaptations s'inscrivent dans un processus de consolidation de la coopération internationale en matière fiscale qui a été entrepris au niveau mondial.

L'avant-projet a été soumis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://wilmes.belgium.be>  
[sophie.wilmes@diplobel.fed.be](mailto:sophie.wilmes@diplobel.fed.be)

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)